Image not found or type unknown

vice caché sur l'évacuation des eaux usées

Par **DEVIGNE**, le **25/08/2009** à **13:25**

Bonjour, j'ai acquis en juin dernier un pavillon construit en 1999 (achevé en décembre 99).
Je viens de faire effectuer un dépannage pour une canalisation bouchée. Le plombier a constaté que les conduites d'évacuation passant sous le vide sanitaire avaient une pente très faible (environ 1%) et c'est ce qui a occasionné l'accumulation de graisses et calcaire dans la conduite.
Est-ce un vice caché ?
Si oui, les dégats occasionnés par le plombier pour procéder au débouchage sont ils pris en charge ?
Quelle(s) démarche(s) effectuer ?

D'avance merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés